



LISTE DE VÉRIFICATION

RÉPONDANT

Marquer la case d'une croix « X » lorsque vous avez joint le document demandé. Faute de joindre les formulaires et documents requis, votre demande vous sera retournée au complet. Les pièces jointes doivent être en français ou en anglais. Si elles ne le sont pas, vous devez envoyer une traduction certifiée avec une copie des documents originaux.

FORMULAIRES			RÉSERVÉ
1	L'original de la Demande de parrainage et engagement (IMM 1344A) dûment rempli et signé par vous et, le cas échéant, votre cosignataire.	<input type="checkbox"/>	<input type="radio"/>
2	Photocopie de l'Entente de parrainage (IMM 1344B), signé par vous, votre cosignataire, le cas échéant, et la personne que vous souhaitez parrainer (à l'exception des résidents du Québec).	<input type="checkbox"/>	<input type="radio"/>
3	L'original de l'Évaluation de la situation financière (IMM 1283) (à l'exception des résidents du Québec).	<input type="checkbox"/>	<input type="radio"/>
4	L'original du Recours aux services d'un représentant (IMM 5476), s'il y a lieu.	<input type="checkbox"/>	<input type="radio"/>
5	La copie 2 du Reçu (IMM 5401), estampillée par l'institution financière où vous payez les droits exigibles ou si vous payez par Internet, la copie 2 dûment remplie du Reçu que vous imprimez à partir de notre site Web.	<input type="checkbox"/>	<input type="radio"/>
6	L'original de la Déclaration officielle d'union de fait (IMM 5409), si vous avez un cosignataire et qu'il est votre conjoint de fait.	<input type="checkbox"/>	<input type="radio"/>

DOCUMENTS À L'APPUI			RÉSERVÉ
7	Photocopie de l'une des pièces suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Votre Carte de résident permanent, recto/verso, ou si la Carte de résident permanent ne vous a pas été délivrée, votre Fiche relative au droit d'établissement (IMM 1000). <input type="checkbox"/> Votre Carte de citoyenneté canadienne avec photo, recto/verso. <input type="checkbox"/> Votre certificat de naissance canadien¹ ou <small>1 Si vous êtes né(e) dans la province de Québec, seul le certificat de naissance délivré par le Directeur de l'état civil est accepté.</small> <input type="checkbox"/> Votre certificat de citoyenneté canadienne sans photo délivré avant le 15 février 1977, ou <input type="checkbox"/> Votre passeport canadien (pages où figurent le numéro de passeport, les date de délivrance et d'expiration, photo, nom, prénom, date et lieu de naissance du titulaire). 	<input type="checkbox"/>	<input type="radio"/>
8	Photocopie de votre certificat de mariage ¹ , si vous avez un cosignataire et qu'il est votre époux. <small>1 Si vous vous êtes marié(e) dans la province de Québec, seul le certificat de mariage délivré par le Directeur de l'état civil est accepté.</small>	<input type="checkbox"/>	<input type="radio"/>
9	Si votre époux ou conjoint de fait est cosignataire, photocopie de l'une des pièces suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Sa Carte de résident permanent, recto/verso, ou si la Carte de résident permanent ne lui a pas été délivrée, sa Fiche relative au droit d'établissement (IMM 1000). <input type="checkbox"/> Sa Carte de citoyenneté canadienne avec photo, recto/verso. <input type="checkbox"/> Son certificat de naissance canadien¹ ou <small>1 Si votre époux ou conjoint de fait est né dans la province de Québec, seul le certificat de naissance délivré par le Directeur de l'état civil est accepté.</small> <input type="checkbox"/> Son certificat de citoyenneté canadienne sans photo délivré avant le 15 février 1977, ou <input type="checkbox"/> Son passeport canadien (pages où figurent le numéro de passeport, les date de délivrance et d'expiration, photo, nom, prénom, date et lieu de naissance du titulaire). 	<input type="checkbox"/>	<input type="radio"/>
10	Si vous avez eu des mariages antérieurs ou avez été engagé dans des unions de fait antérieures, photocopie des documents suivants : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Attestation de séparation (déclarations d'impôts, actes juridiques), si vous êtes séparé <input type="checkbox"/> Acte de divorce, si vous êtes divorcé <input type="checkbox"/> Acte d'annulation du mariage, si le mariage a été annulé <input type="checkbox"/> Acte de décès, si votre ex-époux ou ancien conjoint de fait est décédé <input type="checkbox"/> Déclaration de rupture de l'union de fait 	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/>
11	Photocopie de votre certificat de naissance ¹ , si vous parrainez votre père ou votre mère <small>1 Si vous êtes né(e) dans la province de Québec, seul le certificat de naissance délivré par le Directeur de l'état civil est accepté.</small>	<input type="checkbox"/>	<input type="radio"/>
12	Photocopie de l'ordonnance d'adoption, si vous parrainez un enfant adopté	<input type="checkbox"/>	<input type="radio"/>

